

PRIX Recherche 2019



**DATE LIMITE DE
DEPOT DES
CANDIDATURES :
le 31/05/2019**

Pour tout
renseignement,
contacter AFCAL par mail

Les dossiers de
candidature seront
adressés :

- un exemplaire papier à l'Association Française contre l'Amylose – 66 rue Saint-Jacques – 13006 MARSEILLE

- et une version électronique par mail à l'adresse :

contact@amylose.asso.fr

OBJET :

Le Prix « Association Française contre l'Amylose » est une bourse de recherche destinée à soutenir un projet de recherche clinique sur les amyloses systémiques

MONTANT : 20.000 €

PUBLIC CONCERNE :

Internes, Chefs de clinique ou Médecins ou Chercheurs impliqués dans la recherche sur les amyloses systémiques.

CONDITIONS :

Règlement du prix disponible sur www.amylose.asso.fr ou sur demande par mail.

Les candidats présenteront un projet de recherche à effectuer dans un service clinique ou un laboratoire situé en France. Le lauréat sera sélectionné en juillet 2019. Il disposera d'un délai d'un an pour remettre le rapport final sur l'exécution de son étude. Il devra exposer brièvement l'avancement de son projet lors d'une réunion du Conseil Scientifique qui aura lieu en septembre 2019 à Paris,

Le montant de la bourse sera versé au service où l'étude doit se dérouler pour moitié lors de la sélection du dossier (juillet 2019) et le solde lors de la remise du rapport final au plus tard en juillet 2020.

JURY:

Constitué des membres du conseil de surveillance et du directoire de l'Association statuant sur la base d'un rapport élaboré par un comité d'experts constitué par les membres du Conseil Scientifique de l'Association et présidé par le Docteur David BUOB.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Le nom du candidat (adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse e-mail), son CV,
- Le nom de son directeur de laboratoire ou de son chef de service (adresse, téléphone, et adresse e-mail) et le lieu du service ou laboratoire où il a effectué ses recherches,
- 5 à 10 pages de présentation du projet en français et en anglais,